

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÉTRAT MAIRIE DE L'ÉTRAT
DU JEUDI 25 JANVIER 2024

| | |
|------------|--------------|
| Affiché le | 05 AVR. 2024 |
| Notifié le | |
| Publié le | |

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 25 janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de l'Étrat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves MORAND, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : MM, MMES, MORAND Yves, Maire, GUILLAUMOND Éric, 2^{ème} Adjoint, FAYET Christine, 3^{ème} Adjointe, IMBERT Frédéric, 4^{ème} Adjoint, RAY Séverine, 5^{ème} Adjointe, BLANC Yves, GUILLAUME Marie, GLENZ Jean-François, GARCIN Jean-Denis, PALUSCI Valérie, ZANOQUERA Edwige, VERIN Marie-Pierre, AULAGNE Yvan, EL OUASSMI Abdellah, CIZERON Claire.

ABSENTS AVEC EXCUSES : HEYRAUD Christine, 1^{ère} Adjointe, GIRE Guy, GONON Michel, VINCENT François, MALVOLTI Martine, TOURAINÉ Isabelle, VAGANAY Jérôme. EICHENBERGER Cédric.

M. EICHENBERGER Cédric a donné pouvoir à M. MORAND Yves.

Nombre de Conseillers en exercice : 23.

Présents : 15 Votants : 16

Madame CIZERON Claire a été élue secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion : Frédérique CIFUENTES, Secrétaire générale et Denise MAY, responsable finances et ressources humaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L222-22 DU CODE GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur les décisions prises depuis le conseil municipal du 21 septembre 2023 ainsi que sur les déclarations d'intention d'aliéner présentées dans le tableau ci-après et envoyées à tous les conseillers en même temps que la convocation :

DÉCISIONS :

| | Date | Objet de la décision |
|--------|------------|--|
| 023-16 | 19/12/2023 | Signature du devis de la société THERMITEC pour le remplacement de la chaudière gaz de DIETRICH par une chaudière gaz VIESSMANN à condensation dans les nouveaux vestiaires de football pour un montant de 9 668 € HT. Une subvention a été demandée auprès du SIEL au titre de RENOLUTION 2024. |
| 023-17 | 19/12/2023 | Signature du bail avec Monsieur MASZKOWSKI Jerzy exerçant actuellement les fonctions de prêtre à la paroisse Sainte Cécile, aux conditions suivantes : - bail d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2024 ; - loyer mensuel initial de 100 € ; - indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL) du 3 ^{ème} trimestre, au 1 ^{er} janvier. |
| 023-18 | 28/12/2023 | Signature du devis de la société CHOMAT pour une cuve de récupération d'eau de pluies d'une contenance de 50 m3 aux services techniques pour un montant de 13 350 € HT. |
| 024-01 | 11/01/2024 | Remplacement des fenêtres dans le bureau, les vestiaires et la salle commune du centre technique pour un montant de de 11 948 € HT. |

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

| Date | Adresse |
|------------|------------------------------------|
| 26/12/2023 | Rue de Verdun. Le Clos des Erables |
| 09/01/2024 | Rue Jean Moulin |
| 12/01/2024 | 50 route de l'Etrat |
| 17/01/2024 | Chemin des Grandes Côtes |
| 17/01/2024 | 5 allée des Chênes |

Aucune remarque n'étant émise, Monsieur le Maire laisse la parole à madame Cécile POMMIER, architecte programmiste du cabinet ARHIGRAM qui a été désignée en date du 19 juillet 2023 pour monter et suivre le projet d'un pôle associatif place de l'église.

Madame POMMIER présente le financement et les différentes étapes relatifs à la construction de ce pôle associatif et répond aux différentes questions. Une fois l'intervention terminée, Monsieur le Maire poursuit avec l'ordre du jour :

N° 2024-01-01 : APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE ASSOCIATIF RÉALISÉ PAR ARCHIGRAM – LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS – FIXATION DES INDEMNITÉS DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR POUR CE PROJET.

Monsieur le Maire explique que, suite à la présentation de madame POMMIER concernant la construction du pôle associatif, le Conseil Municipal doit approuver le projet. Il précise que plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu en Mairie avec notamment la rencontre des représentants d'associations impliquées à savoir le club service amitiés et la bibliothèque de façon à entendre leurs besoins ou les évolutions à apporter par rapport à la construction existante.

Le programme technique de l'opération tel qu'il résulte des différentes réunions de travail comprend :

- Une première salle polyvalente associative d'environ 60m²
- Une seconde salle polyvalente associative d'environ 100 à 120m²
- Une médiathèque associative d'environ 120m² disposant d'une entrée indépendante
- Divers locaux spécifiques et/ou partagés : hall d'entrée, sanitaires, local de ménage, office de réchauffe, des zones de rangement de matériel, abri déchets extérieur.

Soit un équipement d'une surface totale d'environ 430 m². Le projet comprend également la démolition du bâtiment existant sur la parcelle et des aménagements extérieurs (cour privative fermée, cour de service et parvis espace public). Le coût des travaux est estimé à 1 462 410 € HT. Le budget de l'opération toutes dépenses confondues s'élève à 2 400 000 € TTC.

Un avis d'appel public à concurrence sera lancé par la commune en vue de sélectionner trois candidats qui devront remettre des prestations au stade de l'esquisse, sur la base du programme technique détaillé.

Il précise que le jury de concours sera composé des personnes suivantes :

- Monsieur le Maire, Yves Morand, président du jury,
- Les membres élus de la commission d'appel d'offres spécifique, à savoir :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|--------------------|--------------------|
| Heyraud Christine | Guillaumond Eric |
| Fayet Christine | Guillaume Marie |
| Imbert Frédéric | Ray éverine |

Il poursuit en indiquant que deux architectes ou ingénieurs seront désignés par le Maire ou le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) auxquels il sera alloué une indemnité, au titre de leur participation, dont le montant sera librement négocié mais dans la limite de 800 € par sollicitation.

Enfin, il termine en précisant que la prime de concours versée aux candidats est fixée à 9 000 € HT (avec la maquette vidéo).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal valide le projet dans son intégralité.

N° 2023-01-02 : TRAVAUX SIEL – REMPLACEMENT DE LANTERNES PAR DES LED 2024

Eric GUILLAUMOND informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de poursuivre des travaux de remplacement de lanternes par des LED. Il indique que les prochains travaux vont concerner le secteur de Ratarieux avec le remplacement de 7 éclairages et la dépose 5 mâts ainsi que les lotissements de Plein Soleil et la Ferrandière (peinture des mâts et remplacement des lanternes par des LEDS) et les Polyanthas (remplacement des lanternes uniquement), pour un coût total de 69 988 euros.

N° 2024-01-03 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Loire est arrivé à échéance le 31/12/2023 et propose de le renouveler pour une durée de 4 ans, à partir du 01/01/2024. Il ajoute que c'est l'assureur CNP avec le courtier gestionnaire RELVENS qui ont été retenus par rapport à l'offre jugée économiquement la plus intéressante. Il présente ensuite les différentes garanties pour les agents fonctionnaires et les agents contractuels. Entendu l'exposé de monsieur le Maire et après avoir délibéré, l'assemblée délibérante, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer les certificats d'adhésion et la convention de délégation en résultant.

N° 2024-01-04 : CONVENTION D'ADHÉSION AUX PRESTATIONS DU PÔLE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle que les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CNFPT) sont des établissements publics départementaux au service des employeurs territoriaux qui apportent leurs ressources et expertise aux acteurs de la gestion des ressources humaines des collectivités locales et qu'ils peuvent proposer des missions supplémentaires à caractère facultatif, donnant lieu à un financement par convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide d'adhérer au service « Pôle Prévention et Santé au travail » du Centre de Gestion de la Loire, **option 3** (médecine du travail + prévention des risques professionnels), et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

N° 2024-01-05 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COOPERATION CONTRACTUELLE POUR LA GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Eric GUILLAUMOND rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 15 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec Saint-Etienne-Métropole pour la gestion des travaux d'entretien de voirie. Elle permet de définir les conditions de coopération entre la Métropole et la commune pour l'exécution de petits travaux d'entretien de la voirie. Cette convention étant arrivée à échéance, le Conseil Métropolitain a décidé de la prolonger par un avenant n° 1 jusqu'au 31/12/2025. Par ailleurs certaines dispositions juridiques concernant la responsabilité des parties ont été précisées. Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

N° 2024-01-06 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022.

Yves MORAND rappelle que la compétence eau potable a été transférée à Saint-Étienne Métropole le 1^{er} janvier 2016. Il précise que ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain, puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2022 - de Saint-Étienne Métropole.

N° 2024-01-07 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2022.

Yves MORAND rappelle que la compétence assainissement a été transférée à Saint-Étienne Métropole le 1^{er} janvier 2011. Ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain, puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2022 - de Saint-Étienne Métropole.

L'ordre du jour étant terminé et avant de laisser la parole aux Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu sur l'installation des caméras qui devrait être terminée prochainement. Il ajoute que les gendarmes sont très satisfaits de ce dispositif.

Frédéric IMBERT poursuit avec un point sur l'état d'avancement de la piste cyclable et des travaux de dévoiement de la canalisation d'eaux usées qui impactent directement les berges du Furan. Ces travaux étant prévu à l'horizon 2028, rien ne sera entrepris avant. Il poursuit avec le projet d'installation d'une micro crèche rue de la paix. Il précise que le porteur de ce projet a déjà deux micro crèches sur Saint-Priest-en-Jarez et sur la Talaudière. Enfin il termine avec un compte-rendu sur la réunion avec Saint-Etienne-Métropole sur les bornes électriques et la nécessité d'en installer plus sur le territoire, il précise que sur la commune, une seule borne est installée face au complexe Gabriel Rouchon et qu'elle est très utilisée.

Séverine RAY parle de l'assemblée générale de la gymnastique volontaire avec des effectifs en hausse (de 80 à 116 adhérents) et la mise en place d'Activité Physique Adaptée. Elle enchaine avec le tennis et le paddle avec la aussi une augmentation de la fréquentation.

Claire CIZERON prend la parole pour un point sur le Conseil Municipal des Enfants, en recherche de nouvelles activités sur la Commune.

Christine FAYET travaille sur un visuel visant à relancer le marché du dimanche matin qui a pris ses quartiers sur la place de l'église.

Eric GUILLAUMOND explique que les prochains travaux dans le cadre de l'enveloppe métropolitaine, concerneront cette année la voirie rurale, des devis doivent être établis par l'entreprise chargée du marché afin d'en évaluer le coût précis.

Enfin Edwige ZANOQUERA fait un point sur l'état d'avancement du livret de présentation des entreprises de la commune et le projet d'aménagement d'un parcours le long des berges du Furan en rapport avec ce thème.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Yves MORAND



La Secrétaire de séance,

Claire CIZERON.

